

**Syndicat Mixte Cantal Attractivité
République Française**

Affichage Public réglementaire
effectué
du 29/10/25 au 29/12/25
Conseil départemental

DELIBERATION DE COMITE SYNDICAL

Séance du : 26 septembre 2025 à 15h00
Hôtel du Département, Salon Roger Besse

**OBJET : Modalités de financement et de paiement des
contributions 2025 au titre de l'exercice 2024**

2025-018

Date de la convocation : 19 septembre 2025

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de présents : 15

Pouvoirs : 1

Nombre de votants : 16

Étaient présents :

Collège des collectivités :

- Bruno FAURE, Conseil départemental du Cantal
- Gilles CHABRIER, Conseil départemental du Cantal
- Marina BESSE, Conseil départemental du Cantal
- Gilles COMBELLE, Conseil départemental du Cantal
- Mireille LEYMONIE, Conseil départemental du Cantal
- Florian MORELLE, Conseil départemental du Cantal (suppléant)
- Magali MAUREL, Conseil départemental du Cantal (suppléante)

Collège des EPCI :

- Valérie CABECAS, Communauté de Communes du Pays Gentiane
- Louis CHAMBON, Communauté de Communes du Pays de Salers
- Didier ACHALME, Hautes Terres Communauté
- Maryse BONNET, Communauté de Communes du Pays de Mauriac (suppléante)
- Christophe VIDAL, St Flour communauté
- Stéphane BRIANT, Communauté de Communes Sumène Artense
- Dominique BRU, Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès (suppléante)

Collège des consulaires :

- Audrey MOUSSIE, Chambre de Commerce et d'Industrie du Cantal (suppléante),

Absents –excusés :

- Nicolas BARDY, Chambre d'Agriculture du Cantal
- Thierry PERBET, Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Cantal
- Edwige ZANCHI, Commune de Mauriac (pouvoir à Bruno FAURE)
- Philippe DELORT, Commune de St Flour

A été désignée secrétaire de séance : Marina BESSE

Vu le Code Général des collectivités territoriales

Vu la délibération du Syndicat Mixte en date du 14 mars 2025 approuvant la modification des statuts du Syndicat Mixte et notamment la partie financement des charges ;

Vu le rapport fourni par le comité de pilotage en charge du suivi du service unifié

Le Président rappelle qu'il est nécessaire de fixer par délibération les modalités de financement du syndicat :

- Charges de structures du syndicat 2025 au titre de l'exercice 2024 : 103 793.87€
 - o Financement par les participations statutaires des partenaires (valeur 2024) : 22 500€
 - o Financement des charges LEADER par financement européens et Conseil départemental : 18530.12€
 - o Financement complémentaire du Conseil départemental prévu par les statuts : 62 763.75 €
- Financement des actions attractivité par le Conseil départemental suivant convention annuelle
- Financement annuel du programme LEADER par le Conseil départemental et les fonds européens

Le Président précise les modalités de paiement de la contribution complémentaire du Conseil départemental.

Il propose que cette contribution soit appelée annuellement. Le paiement devra intervenir sous 30 jours à compter de la notification.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité :

- **APPROUVE** les propositions du Président
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2025 au chapitre 011

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Le Président du Syndicat Mixte Cantal Attractivité

A stylized, handwritten signature in black ink, appearing to be 'Bruno Faure', written over a horizontal line.

Bruno FAURE

Date d'affichage :

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

Notification / publication du :

Préfecture du Cantal

29 oct. 2025

BUREAU DU COURRIER